



DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18/12/2025

Date de Convocation	04/12/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents	43
		Votants	50
		Pouvoirs	7

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à 17 heures 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féouger Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mr Boyer Yves, Mme Prevost Marie, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Reynaud Bernard, Mr Perrin Mathieu, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Ambert Gérard, Mr Vignal Christophe, Mr Bornes Alain, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Menard Frédéric, Mr Chausi Clément, Mr Soubriard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Coste Jérôme, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mr Bernard Alain, Mme Vincent Josette, Mr Arto Jean, Mr Jourdan Maurice, Mme Colin Isabelle, Mr Chaize Dominique, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Baconnier Alain, Mme Gache Nicole, Mme Serre Laetitia, Mr Hermier Fabrice, Mr Amblard Cyril, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mme Cotta Rachel, Mr Fougier Sébastien, Mme Faure Roalina, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mr Sady Roland, Mme Brie Micheline, Mr Monteux Christophe, Mme Brielle Victoria, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Tramoni Philippe, Mr Hubert Francis, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Leveque Michel, Mr Aurias Mickaël, Mr Savatier Paul

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mme Prevost Marie, Mr Amblard Cyril a donné pouvoir à Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mme Curtius Patricia a donné pouvoir à Mr Bornes Alain, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mme Brie Micheline a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Monteux Christophe a donné pouvoir à Mr Chausi Clément

Secrétaire de séance : Mr Fougeirol Julien

2025/105 : Tarifs applicables au 1^{er} Janvier 2026

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que suite à l'adoption, par délibération en date du 05 novembre 2024, du pacte financier, tarifaire et technique, il avait été décidé, d'une évolution régulière des tarifs afin de garantir le financement du programme d'investissement, tout en préservant une situation financière saine pour le Syndicat.

La Commission des Finances s'est réunie le 09 décembre 2025 pour examiner le projet de clôture de l'exercice budgétaire 2025. Au vu des éléments financiers et dans la perspective de se conformer au pacte financier, tarifaire et technique, il a été proposé 3 scénarios en matière de tarification pour l'exercice 2026 :

- Scénario 1 : maintien des tarifs 2025,
- Scénario 2 : Augmentation des tarifs de 3% (arrondi sup ; 2),
- Scénario 3 : Augmentation des tarifs de 5% (arrondi sup ; 2).

Avec comme hypothèse retenue :

- Augmentation des charges d'exploitations de 2%,
- Augmentation des charges de personnel de 2%,
- Assiette de facturation retenue de 2 449 958m³,
- Emprunts 5 000 000 €.

La Commission des Finances propose de retenir une augmentation de 3% (arrondi sup ; 2) afin notamment de poursuivre nos investissements structurants qui vont bénéficier d'une contractualisation spécifique dans le cadre du Contrat Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau. Ce contrat va permettre de capter environ 40% de subvention.

Au cours des six prochaines années, plus de 40 millions d'euros d'investissements structurants sont programmés afin de sécuriser l'alimentation en eau de nos abonnés. Pour l'exercice 2026, le volume total d'investissements – qu'il s'agisse d'opérations structurantes, de dépenses de bon fonctionnement ou de renouvellement – devrait d'ailleurs dépasser les 10 millions d'euros.

En sus, la Commission propose également de mettre en place un abonnement spécifique sur les compteurs généraux indépendamment du diamètre. Tarif qui pourrait être retenu serait celui des compteurs inférieurs à 15 mm.

Ceci exposé,

- Vu l'article 2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 Décembre 2025 ;
- Considérant la nécessité d'équilibre du budget M49 de la collectivité ;
- Considérant le Pacte Technique, Financier et Tarifaire approuvé par le Comité Syndical ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 49 voix pour, 1 contre et 0 abstention :

- Décide de fixer les tarifs suivants :

Part fixe

Pour les abonnés domestique, agriculteur et industriel, la part fixe est la suivante selon le diamètre du compteur pour toutes les communes de SYDEO :

Part fixe selon diamètre du compteur	2026
10 à 15 mm	70,37 €
20 mm	142,66 €
25 mm	178,85 €
30 mm	249,15 €
40 mm	339,98 €
50 mm	392,70 €
60 mm	450,92 €
80 mm	561,92 €
100 mm	672,92 €

Concernant l'abonnement spécifique des compteurs généraux son montant est assimilé à celui des compteurs inférieurs à 15 mm avec un tarif unitaire de 70,37 €, pour l'année 2026.

Tarif progressif annualisé en 4 tranches :

Tarifs	2026
Tranche 1 : 0-40 m ³	1,50 €
Tranche 2 (référence) : 40-80 m ³	2,00 €
Tranche 3 : 80-120 m ³	2,50 €
Tranche 4 : >120 m ³	3,13 €

Tarif spécifique non progressif pour les industries et les agriculteurs selon les modalités suivantes :

- Application à la demande des abonnés,
- Existence d'un branchement dédié à l'activité.4,
- Appartenance au collège industriel de la CCI (pour les industriels),
- Attestation de cotisant à la MSA en qualité d'actifs (pour les agriculteurs).

Le tarif appliqué sera de 2,00 € / m³.

- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 18/12/2025,

Le Président, Jean Leynaud



sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
EAU D'AGENCE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr